

Département du Cantal

Commune de DRUGEAC

Enquête publique
ouverte du 07 juillet au 06 août 2015

Travaux de sécurisation
des berges de la Sionne

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Jean-Marie BORDES, Commissaire enquêteur
30, rue du Languedoc
15000 AURILLAC

A l'issue de l'enquête, après analyse détaillée du dossier, et échanges avec Madame la Maire, le cabinet Cros, le Bureau d'études BLG Environnement, les différentes observations des services et du public accueilli, je suis en mesure de fournir mon opinion personnelle sur le projet et la démarche de l'enquête.

Concernant la nature même du projet

L'observation sur le terrain en présence de Madame la Maire et du Commissaire enquêteur suppléant a révélé, presque d'évidence, la nécessité d'agir pour assurer la protection des biens lorsque possible, qu'il s'agisse de bâtiments privés « Le Moulin » ou d'ouvrages collectifs, telle la station d'épuration.

Le constat des dégâts provoqués sur la proximité de la station d'épuration et la vétusté de celle-ci amènent la collectivité à envisager la création d'un nouvel ouvrage plus éloigné des berges de la Sionne (étude en cours).

Quant au bâtiment situé en aval du « Moulin », son accès à reconstruire s'est avéré trop coûteux ; la commune a opté pour un rachat et une destruction. L'accès au « Moulin » est quant à lui, prévu dans le projet pour remplacer l'ancien accès par la voie communale aujourd'hui disparue suite à la crue.

Dans le dossier, plusieurs hypothèses ont été étudiées tenant compte de différents critères (sécurisation de la RD38, sécurisation du « Moulin », préservation du milieu aquatique, capacité de financement de la commune) et le scénario retenu s'est orienté vers la protection des deux berges pour répondre aux enjeux de sécurisation des biens et des personnes avec une volonté de réduire l'impact sur le milieu aquatique.

Les travaux nécessaires à l'atteinte de ces objectifs se sont donc concentrés sur le secteur du « Moulin », présentant des enjeux humains impactés par la crue d'août 2011. Ainsi, le projet prévoit des travaux de stabilisation des deux berges, la reconstruction d'un accès au « Moulin », la régularisation des emprises cadastrales.

Le dossier présente des mesures de prise en compte des enjeux environnementaux pour la phase de chantier et pour la nature des travaux envisagés bien que concernant un faible linéaire de la rivière.

Au-delà des réponses techniques répondant au choix de stabiliser les deux berges par des enrochements libres d'un poids moyen de 450kg, le projet prend en compte la qualité biologique de la Sionne à partir des éléments fournis par la bibliographie et les observations et travaux de la Fédération de Pêche du Cantal qui a été associée à la conception du projet.

L'enjeu piscicole majeur est celui qui consiste à permettre le déplacement des populations piscicoles et de favoriser au mieux la continuité écologique.

La problématique à résoudre est donc celle du maintien d'un écoulement d'eau en période d'étiage aux caractéristiques de hauteur d'eau et de vitesse de courant compatibles avec les capacités de la Truite.

La Fédération de Pêche s'est rendue à l'enquête publique, remettant quelques remarques et sa volonté à accompagner le projet dans sa réalisation dès les réalités de terrain constatées après démarrage des travaux.

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a fait parvenir à Madame la Maire, qui me les a remises, les observations transmises par la Direction Départementale de Territoire (DDT) en date du 17 juillet 2015 et leur avis défavorable dans les conditions de réalisation du projet tel que présenté. Ces remarques complètent celles de la Fédération de Pêche et portent essentiellement sur le chenal d'étiage, l'artificialisation du lit et le radier.

Le bureau d'études pour le compte de la Mairie a pris en compte les avis de la Fédération de Pêche et de l'ONEMA, notamment au niveau du radier et de la réalisation d'un profil en travers de type en « V » lorsque cela sera techniquement réalisable, de préférence à un profil de type chenal emboîté comme initialement envisagé par le bureau d'études.

Le choix de principe du maintien d'un écoulement en période d'étiage pour assurer la continuité écologique étant posé, il a donc fallu apporter des ajustements pour atteindre les objectifs. Ces ajustements pourront être confirmés ou adaptés après démarrage des travaux, en particulier après révélation de la nature du substratum. En ce sens, la mise en place d'un groupe de suivi comme annoncé dans le projet, est très important pour l'orientation des travaux dans les meilleures conditions.

Concernant l'organisation et le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 30 jours comme prévu par les textes.

En amont de l'enquête j'ai pu m'entretenir avec Madame la Maire au cours d'une visite détaillée sur le site même. Le secrétariat de Mairie s'est rendu à ma disposition pour le recueil des pièces accessibles au public, l'affichage du projet et la publicité via la presse.

J'ai pu disposer de toutes les pièces nécessaires pour appréhender le projet et les différents enjeux qui y sont liés : enjeux sécuritaires en priorité, mais également enjeux environnementaux notables. Afin de pouvoir formuler mon avis et de répondre à d'éventuelles questions du public, j'ai pu m'entretenir avec la Fédération de Pêche, avec le Cabinet Cros impliqué dans la conception des travaux, avec le bureau d'études BLG Environnement..

Madame la Maire m'a transmis toutes les remarques émanant de la fédération de Pêche et de l'ONEMA.

Concernant les remarques des personnes reçues

Les remarques formulées lors des visites n'ont nullement apporté opposition au projet, bien au contraire.

La Fédération de pêche a exprimé quelques remarques constructives et proposé son soutien lors du démarrage des travaux.

Le propriétaire du Château, favorable aux travaux a demandé toutes précautions pour éviter les vibrations pour la sauvegarde d'un muret de clôture en pierres sèches.

Les propriétaires du « Moulin », les plus directement concernées souhaitent vivement la réalisation des travaux et expriment leur souhait de voir conserver au maximum le muret bordant l'étang lors de la création de la nouvelle emprise pour l'accès à leur maison.

Toutes les visites se sont passées en toute courtoisie avec une volonté de se faire présenter et/ou préciser le projet.

Conclusion

Au constat du déroulement de l'enquête dans les meilleures conditions et de l'expression des personnes reçues allant dans le sens de voir les travaux se réaliser.

Au constat également que le projet a traité tous les enjeux et que les travaux envisagés concourent à l'amélioration d'une situation qui ne peut rester en l'état, que l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la collectivité tiennent compte des remarques et souhaitent associer au démarrage des travaux un groupe de suivi afin de répondre aux exigences écologiques et au respect des biens et des personnes.

J'émet en conséquence un avis favorable au projet de sécurisation des berges de la Slonne.

Aurillac, le 11 août 2015

Jean-Marie BORDES, Commissaire enquêteur.



